



## REFORME DES FONCTIONS SUPPORT CREATION DES SIR (SECRETARIATS INTER REGIONAUX)

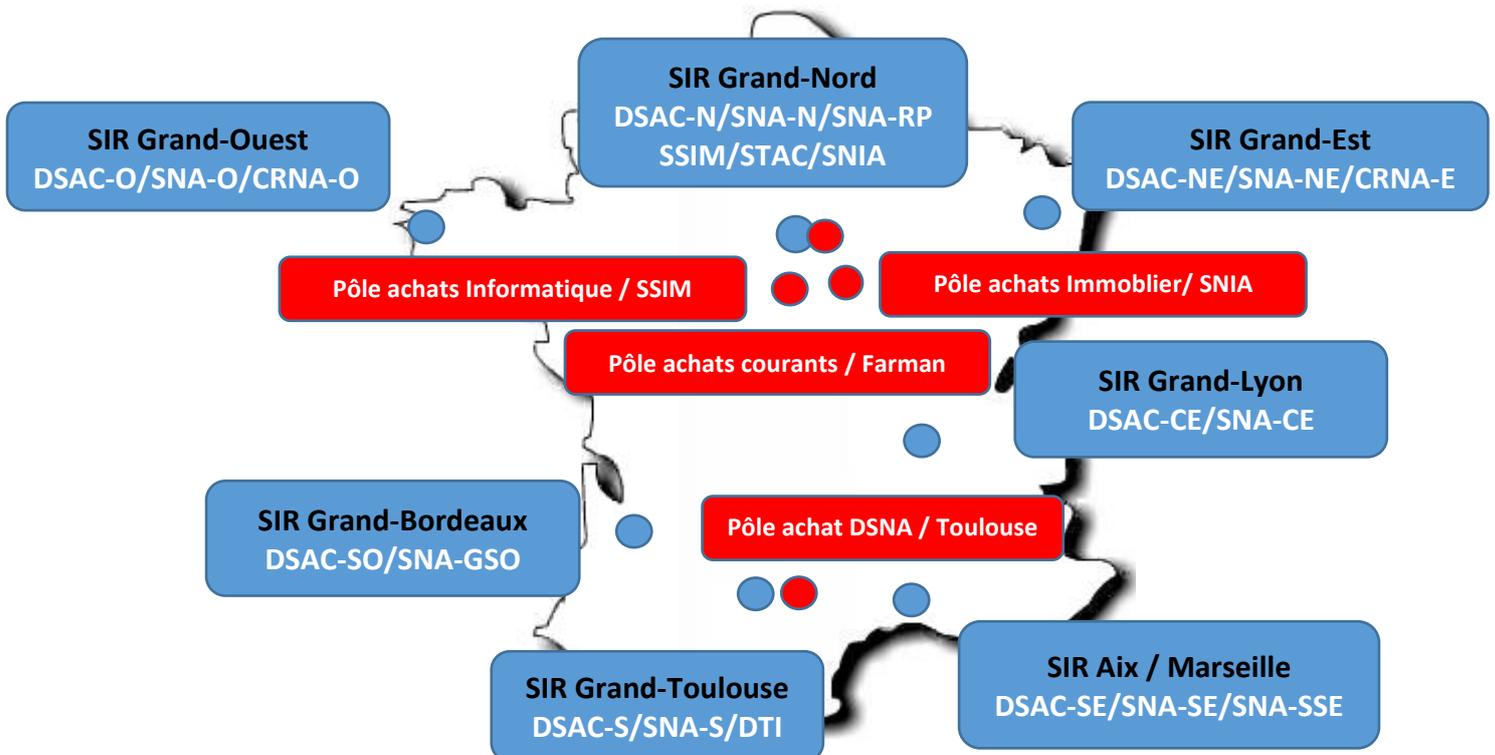
La réforme des fonctions support prend aujourd’hui un virage à 180 degrés ! Après avoir travaillé plus d’une année sur la réforme des fonctions support par pôles nationaux (implantés dans les directions métiers DSNA et DSAC), la DGAC envisage aujourd’hui un projet complètement différent : toutes les fonctions support seront regroupées auprès du secrétariat général DGAC dans des Secrétariats Inter Régionaux.

La secrétaire générale nous a présenté ce mardi 16 mars le projet dans le détail : voir projet détaillé ci-joint. En CT DGAC, le lendemain, le Directeur général nous a confirmé ce projet et ajouté qu’il devait être mené très rapidement, dans les prochains mois.

L’avenir serait à la mutualisation des fonctions support RH/Finances/Logistique/Informatique par grand bassin d’emploi.

Les pôles achats sont maintenus pour concentrer les achats par grand domaines : SG (Farman) pour les achats courants, SSIM (Athis-Mons) pour l’informatique de gestion, SNIA (Paris) pour les travaux immobiliers, DSNA (Toulouse) pour les équipements Navigation Aérienne.

### Implantation des SIR et des pôles Achats



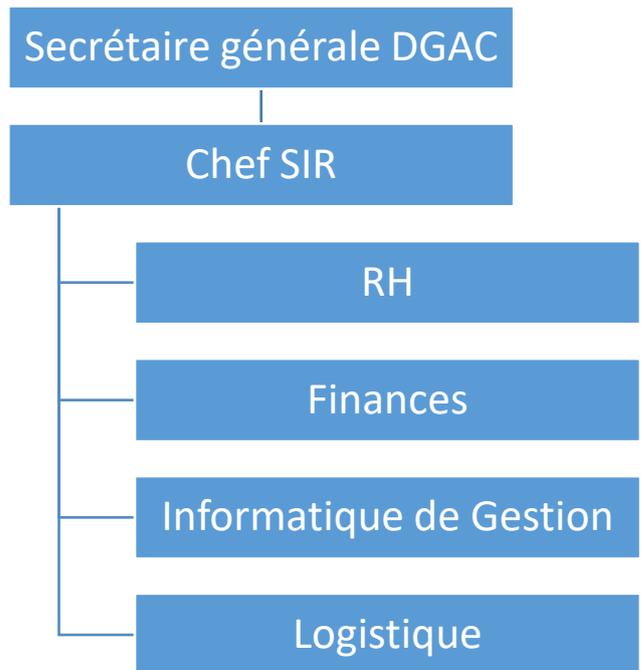
## Les Secrétariats Inter Régionaux

Ces services seront les organes d'exécution des décisions prises dans les services locaux. Le SNA, le CRNA ou la DSAC-IR auront des contrats de service avec le SG pour l'exécution des fonctions support. Aucun agent aujourd'hui affecté dans un SNA, un CRNA, une DSAC-IR ou autre service sur des fonctions support ne restera dans son entité actuelle, mais rejoindra le SIR tout en gardant la même fonction. La volonté de l'administration est de regrouper au siège des SIR un maximum d'agents de ces fonctions support.

Les décisions resteront au niveau des directions métiers locales, qui demanderont au SIR d'appliquer leurs décisions pour répondre à leurs besoins. Il n'est pas exclu que certaines fonctions restent localement au plus près des services.

Les fonctions support seront organisées en 4 divisions :

- **Finances** : appui au suivi budgétaire, exécution de la dépense, voyages d'affaire.
- **RH** : gestion de proximité RH, action sociale, pôles médicaux, santé sécurité.
- **Informatique de gestion** : gestion de projets locaux et nationaux, support et maintenance locale.
- **Logistique** : gestion des espaces et environnements de travail, matériel et fournitures.



**Les départements Gestion Ressources des DSAC-IR et les services administratifs des services DSNA vont donc être supprimés. Ils seront remplacés par le SIR régional. Exemple : l'entité DSAC-NE/GR, l'entité SNA-NE/SA et l'entité CRNA-E/SA seront fusionnées en SIR-Grand-Est.**

Pour l'administration, cette réforme repose sur trois enjeux : la qualité de service, la sécurisation juridique, la suppression de postes pour appliquer les directives gouvernementales.

Les personnels impactés par cette réforme sont majoritairement les personnels que nous représentons : les Assistants et Adjoints, les Ouvriers d'Etat. A terme, l'administration prévoit sur la période 2020-2024 (inclus) une suppression de 200 ETP. Le corps médical et les agents de prévention ne devraient pas être impactés par ces réductions d'effectif.

Les secrétariats de direction resteront dans les directions métier. Les effectifs de départ sont calculés à partir du schéma d'emploi 2019, et pour l'année 2020, la Sous-Direction des personnels nous a informés que 40 postes avaient déjà été supprimés.

La DGAC a prévu de se doter de nombreux indicateurs de suivi qui permettra de mesurer mensuellement de l'efficacité de la réforme et de définir le contrat de service à mettre en œuvre localement avec les Directions métier.



### Position et remarques de Force Ouvrière

Pour FO, le calendrier prévu est irréaliste pour traiter cette réforme sérieusement. Même si les agents doivent connaître rapidement leurs nouvelles fonctions et leur positionnement dans les SIR, la DGAC doit développer sur ce projet un vrai dialogue social : la Secrétaire générale a d'ailleurs repris la proposition FO de former des comités locaux pour discuter de ces sujets, au plus proche des services. Chaque dossier type devra être décliné par bassin géographique et FO exige une participation locale à toutes ces discussions.

D'autre part, le Secrétariat général a défini le planning hyper-tendu suivant : définition du modèle d'organisation et rédaction des fiches de poste pour mi-juin, armement des postes dès la campagne de mobilité de printemps, et validation des travaux d'organisation en CT avant l'été pour aboutir à une mise en œuvre début 2022 !

### L'échéance annoncée pour début 2022 nous paraît irréaliste !

FO a évoqué les sites qui aujourd'hui disposent encore de nombreux personnels « Fonctions support », alors qu'aucun SIR n'est envisagé sur leur bassin géographique : Reims, Nice, la Corse, Lille, Nantes. Nous avons rappelé que le travail à distance fonctionne depuis de nombreuses années pour les agents hors sièges. La période COVID a également démontré que le travail à distance et le télétravail permettent de garantir la continuité des missions, et donc d'éviter des mobilités géographiques forcées. FO a insisté pour poursuivre le déploiement du télétravail dans les services encore réticents !

**La Secrétaire générale et le Directeur Général ont réaffirmé qu'il n'y aura aucune mobilité géographique forcée. Néanmoins, la DGAC envisage de la mobilité fonctionnelle pour répondre aux besoins des SIR et des autres directions Métiers.**

Concernant le service rendu, il ne faut pas rêver, faire aussi bien avec moins de moyens est là aussi irréaliste : les fonctions support ont été modernisées, réorganisées, mutualisées depuis de nombreuses années, et c'est encore elles qui vont supporter les nombreuses suppressions de postes. L'amélioration de la qualité du service rendu vendue par la DGAC ne sera qu'un leurre !

**Faire avec moins de moyens, se sera forcément faire moins bien, pour tous les agents de la DGAC !**

FO a également demandé le maintien intégral des rémunérations des agents intégrant les pôles Achats et les SIR.

FO a également insisté sur les CAO de rattachement des Ouvriers d'Etat :

- Les agents de la Logistique ont basculé de la CAO EOC-DSAC à la CAO DSNA au 1<sup>er</sup> juillet 2018, suite à la création des Entités Régionales Communes Logistique. Moins de 2 ans après, retour en arrière ! Quel manque de cohérence !
- Aujourd'hui, ce sont près de 150 OE de la CAO DSNA sur les métiers Logistique et Informatique qui pourraient être rattachés demain à un SIR, donc au SG, et intégreraient la CAO EOC-DSAC. C'est un complet déséquilibre entre les 2 CAO DGAC. Ce sujet doit également être étudié plus sérieusement, l'administration n'ayant pas étudié ce point, suite à la question de FO posée en séance.

Enfin, pour l'Informatique de Gestion, l'externalisation du support se profile avec cette réforme SIR. La double-peine pour les agents concernés sera le changement hiérarchique, et le changement de fonctions vers des tâches « à plus forte valeur ajoutée », comme envisagée par la DGAC. Les chantiers vont être nombreux, sans doute avec une mise en œuvre précipitée : les dysfonctionnements risquent d'être nombreux !

**Le Bureau National du SNPACM-FO**

